



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/11057/Add.222  
11 janvier 1974  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Le rapport ci-après sur la situation dans le secteur Egypte-Israël, le 10 janvier 1974, est fondé sur des renseignements reçus des quartiers généraux de la FUNU et de l'ONUST :

1. Evaluation générale de la situation :

Les incidents se sont à nouveau multipliés le 10 janvier, en particulier dans le secteur de Suez et près de la position 502 [point 393-046 (coordonnées approximatives)] 1/ du bataillon irlandais et de la position 1121 [point 390-065 (coordonnées approximatives)] du bataillon suédois. Il y a eu au total sept échanges de feux dont 1 a été déclenché par les forces israéliennes, 3 par les forces égyptiennes et 3 par des forces non identifiées. En outre, il y a eu au total 22 incidents au cours desquels aucun échange de feux n'a été signalé : 6 ont été provoqués par les forces israéliennes, 9 par les forces égyptiennes et 7 par des forces non identifiées.

Les incidents se sont sensiblement multipliés dans le secteur de Suez et l'on a signalé des échanges de feux comportant des tirs nourris de tous types d'armes (voir rapport intérimaire dans S/11057/Add.219).

La situation est restée tendue dans le secteur des positions 502 et 1121 où il y a eu au total dix incidents au cours de la journée.

1/ Il convient de noter que si l'ONUST utilise le quadrillage rouge égyptien, la FUNU, pour des raisons techniques, a dû adopter temporairement la projection universelle de Mercator. La FUNU adoptera le quadrillage rouge égyptien dès qu'elle disposera des cartes nécessaires.

2. Rapports sur les activités terrestres (tirs) :

a) Bataillon autrichien :

- i) Position 104 [point 732-834 (coordonnées approximatives)] : A 12 h 43 2/ tir d'arme automatique par les forces égyptiennes suivi immédiatement d'un tir d'arme automatique par les forces israéliennes (échange de feux). A 12 h 55 les deux parties ont cessé le feu. A 16 h 20 tir d'arme automatique par les forces israéliennes et à 16 h 21 tir d'arme automatique par les forces égyptiennes (échange de feux). A 16 h 35 les deux parties ont cessé le feu.
- ii) Position 101 [point 136-730 (coordonnées approximatives)] : Entre 21 h 2 et 21 h 40, et entre 22 h 1 et 22 h 17 tir d'arme automatique par les forces israéliennes.

b) Bataillon finlandais :

- i) Poste de commandement du bataillon et position 201 [point 504-030 (coordonnées approximatives)] : voir rapport intérimaire dans le document S/11057/Add.219.
- ii) Position 224 [point 553-154 (coordonnées approximatives)] : A 17 h 10 tir de mortier, qui a cessé immédiatement, par les forces égyptiennes.

c) Bataillon irlandais :

- i) Position 502 : Entre 0 h 5 et 0 h 15 tir d'arme automatique par les forces égyptiennes. Entre 8 h 5 et 8 h 55 tir de mortier et entre 9 h 30 et 9 h 40 tir d'arme automatique par des forces non identifiées. L'identification n'a pas été possible à cause de l'éloignement et de la topographie. Entre 10 h 30 et 10 h 35 tir d'arme automatique par les forces israéliennes. Entre 10 h 45 et 10 h 50 tir de mortier par les forces égyptiennes. Entre 11 h 40 et 11 h 45 tir de mortier par des forces non identifiées. L'identification n'a pas été possible à cause de l'éloignement. Entre 12 h 45 et 12 h 50 tir de mortier par les forces égyptiennes. Entre 20 h 15 et 20 h 30, et entre 20 h 50 et 21 heures tir d'arme automatique par des forces non identifiées. L'identification n'a pas été possible à cause de l'obscurité.
- ii) Position 501 [point 443-186 (coordonnées approximatives)] : Entre 7 h 4 et 7 h 20 tir d'arme automatique, et entre 8 heures et 8 h 55 tir de mortier par les forces égyptiennes.

d) Bataillon suédois :

- i) Position 1109 [point 732-872 (coordonnées approximatives)] : Entre 8 h 36 et 9 h 5 tir sporadique d'arme automatique par les forces israéliennes.

---

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

/...

- ii) Position 1121 : Entre 10 h 35 et 10 h 47 tir sporadique d'artillerie par les forces égyptiennes.
  - iii) Position 1104 [point 168-795 (coordonnées approximatives)] : Entre 12 h 46 et 12 h 50 tir d'armes individuelles par les forces égyptiennes. Entre 13 h 15 et 13 h 45 tir nourri d'arme automatique par les forces égyptiennes et israéliennes (échange de feux; il n'a pas été possible de déterminer laquelle des deux parties avait la première ouvert ou cessé le feu à cause de l'éloignement par rapport à la position).
  - e) Patrouilles de l'ONUST :
    - i) Patrouille 21 [point 7530-9130 (coordonnées approximatives)] : Entre 8 h 5 et 8 h 42 tir de mortier par des forces non identifiées. L'identification n'a pas été possible à cause de l'éloignement.
    - ii) Patrouille 24 [point 7580-7940 (coordonnées approximatives)] : A 8 h 33 tir d'arme automatique et de mortier par les forces égyptiennes suivi immédiatement de tirs d'arme automatique, de char, de mortier et d'artillerie par les forces israéliennes (échange de feux). A 12 heures les deux parties ont cessé le feu.
    - iii) Patrouille 26 [point 7800-8000 (coordonnées approximatives)] : Entre 10 h 20 et 11 h 57 tir sporadique d'artillerie par des forces non identifiées. L'identification n'a pas été possible à cause de la distance et de la topographie.
    - iv) Patrouille 17 [point 7570-7950 (coordonnées approximatives)] : Entre 12 h 34 et 13 h 12 tir d'artillerie par les forces israéliennes.
    - v) Patrouille 15 [point 7326-8347 (coordonnées approximatives)] : Entre 16 h 22 et 16 h 57 tir d'arme automatique par les forces égyptiennes.
3. Rapports sur les activités terrestres (avances) :
- a) Bataillon finlandais :

Position 227 [point 549-166 (coordonnées approximatives)] : Les forces égyptiennes occupent toujours leurs positions avancées (voir S/11057/Add.215, par. 3). De nouvelles négociations étaient prévues pour le 11 janvier.
  - b) Bataillon suédois :

Position 1121 : A 13 h 40 les forces égyptiennes ont planté un drapeau égyptien en no man's land à approximativement 500 m en avant de leurs localités avancées défendues. Une enquête de jour était prévue pour le 11 janvier.

4. Plaintes des parties :

a) Des plaintes ont été reçues de l'Egypte selon lesquelles :

Le 9 janvier :

- i) A 9 h 45 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie à 25 km à l'ouest-sud-est de Fayid.
- ii) A 12 heures les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'arme automatique à 20 km au sud de Fayid.
- iii) A 13 h 30 les forces israéliennes auraient déclenché un tir de char à 22 km à l'ouest de Fayid.
- iv) A 13 h 50 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'artillerie à 10 km à l'est d'El Shallufah (8 km au nord de Suez).
- v) A 13 h 50 les forces israéliennes auraient déclenché un tir de char à 22 km à l'ouest de Fayid.
- vi) A 14 heures les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'armes individuelles à 10 km au sud-est d'El Ballah.

Le 10 janvier :

- vii) A 5 h 45 les forces israéliennes auraient déclenché un tir d'armes individuelles à 15 km au nord-ouest d'El Shallufah.

Les plaintes ii) et vi) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU [voir S/11057/Add.218, par. 2 a) ii) et par. 2 c) i)]. Les plaintes i), iii) et v) n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU, mais elles se rapportent peut-être aux incidents signalés dans le document S/11057/Add.218, par. 2 a) i). Les plaintes iv) et vii) n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU.

b) Des plaintes ont été reçues d'Israël selon lesquelles le 9 janvier :

- i) A 4 heures et 6 h 35 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu au sud-ouest de Fayid.
- ii) A 4 h 45 les forces égyptiennes auraient avancé à l'est du kilomètre 134 du canal de Suez.
- iii) A 6 h 3 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie à l'est du kilomètre 58 du canal de Suez.
- iv) A 8 h 30 et 11 h 45 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie à l'ouest de Fayid.

- v) A 9 h 10 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie au sud-ouest de Fayid.
- vi) A 10 h 30 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie au nord-ouest de Fayid.
- vii) A 11 h 35 les forces égyptiennes auraient ouvert le feu au sud-ouest d'Adabiya.
- viii) A 12 h 10 les forces égyptiennes ont ouvert le feu au sud d'Adabiya.
- ix) A 12 h 34 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie à l'est d'El Ballah.
- x) A 13 h 30 et 14 h 45 les forces égyptiennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie à 15 km à l'ouest de Fayid.

Les plaintes v), viii) et x) ont été confirmées par les observateurs de l'ONU (voir S/11057/Add.218, par. 2 a) i) et iii) et par. 2 b) i)). La plainte iv) n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU, mais elle se rapporte peut-être aux incidents signalés dans le document S/11057/Add.218, par. 2 a) i) et ii). Les autres plaintes n'ont pas été confirmées par les observateurs de l'ONU.

5. Tirs en direction ou à proximité des installations et du personnel de l'ONU :  
Bataillon finlandais : voir S/11057/Add.218, par. 2 b).

-----

